



# MÉMO DU CHU

À DESTINATION DES PROFESSIONNELS DE SANTÉ

## CRTLA

### CENTRE RÉFÉRENT DES TROUBLES DU LANGAGE ET DES APPRENTISSAGES

---

Notre équipe pluridisciplinaire intervient auprès d'enfants présentant un trouble sévère du langage et des apprentissages, pour évaluer et mener une démarche diagnostique dans l'hypothèse d'un contexte neurologique ou neurodéveloppemental.

# LE CRTLA EN QUELQUES MOTS...

*Dispositif de niveau 3, le centre référent des troubles du langage et des apprentissages (CRTLA) est dédié aux investigations diagnostiques pluridisciplinaires, auprès d'enfants présentant un trouble sévère du langage ou des apprentissages. Les enfants sont adressés au centre par les professionnels qui les suivent et souhaitent un avis ou des examens complémentaires, pour mieux analyser les difficultés et adapter leur prise en charge.*

*Ainsi, le CRTLA ne propose pas d'investigations de première intention, ni de prise en charge thérapeutique relevant respectivement des dispositifs de niveaux 1 et 2.*

- Niveau 1 : professionnel de proximité (médecin, orthophoniste, psychologue, psychomotricien, ergothérapeute...);
- Niveau 2 : dispositif pluridisciplinaire coordonné (CMP, CMPP, CAMSP, SESSAD, consultation hospitalière, équipes éducatives pluridisciplinaires, réseau, consultation médicale spécialisée...).

*Parmi ses autres missions, le CRTLA propose des formations et informations destinées aux professionnels de santé et de l'éducation, et aux étudiants et participe également à des protocoles de recherche et à des études en cours.*

*La région Bretagne dispose de deux CRTLA, l'un à Rennes, l'autre à Brest.*

## PROFESSIONNELS...

Vous pouvez nous contacter avant d'adresser une famille au CRTLA, ou pour échanger au sujet d'un enfant qui a été reçu au centre, sous réserve de l'accord de la famille.

# COMMENT FAIRE **UNE DEMANDE D'INTERVENTION ?**

Ce sont les professionnels suivant l'enfant pour ses troubles du langage ou des apprentissages qui orientent les familles vers le CRTLA : pédiatres, pédopsychiatres, orthophonistes, psychologues, structures sanitaires ou médicosociales (CAMSP, IME, SESSAD, SSEFS, CMP, CMPP...), médecins et psychologues de l'Éducation nationale, psychomotricien(ne)s, ergothérapeutes, orthoptistes... et autres professionnels paramédicaux.

La famille contacte alors directement le CRTLA pour obtenir le dossier à renseigner. Elle recueille et adresse au centre les comptes rendus de bilan et les notes d'évolutions rédigés par les professionnels intervenant auprès de l'enfant, et les résultats des investigations de première intention déjà réalisées.

Ce dossier doit permettre de comprendre le questionnement qui se pose concernant les troubles rencontrés par cet enfant. Il décrit ses difficultés et ses réussites, l'évolution observée, les hypothèses diagnostiques déjà évoquées, les prises en charge réalisées au préalable, le motif de l'orientation vers le CRTLA...

## À CHAQUE SITUATION **SA RÉPONSE**

L'intervention du CRTLA peut prendre plusieurs formes selon les situations. Après étude du dossier, les réponses les plus pertinentes seront proposées dans le cadre d'une prise en charge graduée :

- courrier à la famille après analyse des éléments parvenus au CRTLA ;
- conseils, éventuellement, d'examens complémentaires ou de prise en charge, près du lieu de vie de l'enfant ;
- contact téléphonique ou rencontre avec les professionnels, pour discuter des orientations de la prise en charge ou du diagnostic évoqué, puis courrier à la famille ;
- consultation, examens complémentaires au CRTLA, puis réunion de synthèse pluridisciplinaire, à laquelle peuvent participer les professionnels assurant la prise en charge auprès de l'enfant.

### **UNE ÉQUIPE PLURIDISCIPLINAIRE**

Médecin neuropédiatre, pédopsychiatre, psychologues cliniciens, psychologues-neuropsychologues, orthophoniste, enseignante spécialisée, ergothérapeute, psychomotricienne, secrétaires.

# PÔLE FEMME-ENFANT

## CENTRE RÉFÉRENT DES TROUBLES DU LANGAGE ET DES APPRENTISSAGES

---

HÔPITAL PONTCHAILLOU  
BÂTIMENT N° 88 (À PROXIMITÉ DU BÂTIMENT MPRE)

2, rue Henri Le Guilloux • 35033 Rennes cedex 9

### CONTACTER LE SECRÉTARIAT

Du lundi au vendredi de 8h30 à 16h00

Tél. : 02 99 28 95 76 ou 02 99 28 95 33

Courriel : [secretariat-crtla@chu-rennes.fr](mailto:secretariat-crtla@chu-rennes.fr)